
Nouvelle série de négociations commerciales multilatérales

D'importants progrès ont été réalisés au cours des derniers mois pour que puisse se tenir une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM). Les résultats éventuels de ces négociations seront pris en compte par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'organisation internationale qui supervise la plupart des échanges commerciaux internationaux et dont plus de 90 pays sont aujourd'hui membres actifs. En permettant de contenir les pressions protectionnistes et en facilitant une plus grande libéralisation du commerce international, les NCM ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser une reprise économique dans tous les secteurs, comme le souhaitent tous les pays, y compris les PMA.

Le Canada a réclamé des discussions de fond sur les objectifs, la teneur et les procédures des négociations, ainsi que la progression rapide des travaux préparatoires. En novembre dernier, un Comité préparatoire aux NCM a été mis sur pied sans condition préalable et a reçu pour mandat de présenter à la réunion ministérielle de septembre 1986 des recommandations concernant l'ordre du jour des NCM et les modalités des négociations. Le Canada a proposé que cette réunion se tienne à Montréal.

La plupart des pays en développement ont donné leur accord pour que les NCM débutent rapidement, bien que certains PMA aient encore des réserves quant à la nécessité d'examiner de façon approfondie le commerce des services au cours des négociations. Le Canada a contribué à encourager les PMA à participer aux négociations.

Certains pays en développement ont insisté sur le fait que le programme de travail sur le commerce, approuvé lors de la réunion ministérielle du GATT de novembre 1982, devait être terminé avant le début d'une nouvelle série de négociations. Toutefois, à l'exception d'une ou de deux questions qui doivent être abordées au cours des négociations, ce programme se concentre sur le recensement des problèmes commerciaux et sur la préparation de recommandations en vue de les régler. L'achèvement de ces travaux (c'est-à-dire l'application de ces recommandations) pourra au mieux s'effectuer dans le contexte plus large de négociations commerciales multilatérales. En outre, pour que le GATT reste axé sur les problèmes commerciaux actuels et pour qu'un programme

de négociation équilibré puisse être mis au point, il faut que les parties contractantes intéressées aient la possibilité de négocier de nouvelles questions, telles que le commerce des services.

Au cours de la nouvelle série de NCM, le Canada cherchera à ouvrir davantage les marchés aux produits agricoles, aux produits de la pêche, aux ressources industrielles (métaux non ferreux et produits forestiers) ainsi qu'aux équipements et services industriels liés à l'énergie (pétrochimie). Il recherchera également une libéralisation du commerce des services et de toute une gamme de produits technologiques sophistiqués. Il préconisera aussi un système plus efficace pour le règlement des litiges, ainsi qu'une meilleure réglementation des mesures de protection exceptionnelle et des subventions.

En raison de déficits commerciaux sans précédent dans leur histoire et d'un accroissement des pressions protectionnistes intérieures, les États-Unis sont entièrement favorables à la tenue de nouvelles NCM. Le Japon a proposé la suppression de tous les tarifs douaniers sur tous les produits industriels dans les pays industrialisés et est en faveur de négociations sur le commerce des services et des produits de pointe.

La France et l'Italie se sont montrées relativement prudentes quant à la possibilité d'étendre les NCM au commerce des services. Le Royaume-Uni est totalement favorable à une nouvelle série de négociations, de même que la République fédérale d'Allemagne. L'ensemble de la Communauté européenne (CE) soutient l'opinion que la nouvelle série de négociations devrait porter sur un ensemble équilibré de questions, y compris le commerce des services, et que les PMA devraient assumer une plus grande part des obligations du GATT. La CE a une approche restrictive des produits agricoles et des produits à base de ressources.